

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal  
Séance du 17 janvier 2020**

En exercice	Présents	Pouvoirs	Date d'affichage de la convocation	Date d'envoi de la convocation	Date de publication du compte-rendu
15	9	3	13/01/2020	13/01/2020	21/01/2020

**Présents** : M. Balon Jean, Maire ; Mme Régibier-Jaunatre Muriel (adjointe au maire), Mrs Rousseau-Coste Fabrice, Paviot Etienne, Jomat Daniel, Jeanty Robert, Micoureau Adrien et Mmes Dlus Sarah et Verdier Edithe, conseillers municipaux.

**Excusés avec pouvoir** : Petit Céline (pouvoir à Balon Jean), Godet Annick (pouvoir à Jeanty Robert), Mme Baudon Marie-Claire (pouvoir à Régibier-Jaunatre Muriel)

**Absents** : Le Jeune Jérôme, Perragin Charly, Aït-Taleb Michel

**Secrétaire de Séance** : Mme Verdier Edithe

*La séance est ouverte à 20 heures 05.*

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03/12/2019**

Mme Régibier-Jaunatre précise qu'au point 9 relatif à l'approbation du Document Unique des Risques Professionnels, la mise en place de la Commission Hygiène et Sécurité n'a pas été précisée. Aussi, il est proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance en cours. L'unanimité des membres de l'assemblée est favorable à cet ajout.

M. Jeanty renouvelle sa demande d'obtenir un compte-rendu de la dernière réunion du COPIL éolien. Le Maire lui répond qu'aucun compte-rendu n'a été fourni à ce jour par M. Bru malgré les relances.

Après ces remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

**2- Création de la Commission Hygiène et Sécurité**

Après avoir entendu le rapport de Madame Régibier-Jaunatre, qui, suite à l'élaboration du Document d'Evaluation des Risques Professionnels, préconise la mise en place d'une commission communale Hygiène et Sécurité,

Vu l'avis favorable des membres du Conseil Municipal pour mettre en place cette commission qui sera composée du Maire et d'un élu, des assistants de prévention et des responsables de services,

Le conseil municipal, après délibéré, valide à l'unanimité la création de la Commission Communale Hygiène et Sécurité.

## **2- Décisions prises par délégation du Maire**

Madame la secrétaire générale énonce les décisions du Maire prises par délégation :

*-la signature d'un devis le 15/01/2020 pour des travaux de réfection d'une gouttière pour un montant de 471.43 € en faveur de l'entreprise Dujour.*

*-la signature d'un devis le 08/01/2020 d'un montant de 1296.42 € TTC en faveur de Veolia pour le remplacement de la pompe du poste de relèvement à la Rougeline.*

*-la signature de la convention le 08/01/2020 avec le Grenier à Sel pour la représentation théâtrale du 1<sup>er</sup> mars 2020.*

**Le vote relatif au point 2 de l'ordre du jour (décision modificative budgétaire) est annulé, faute de besoin**

## **3-Modification d'un tarif communal (entrées théâtre)**

Mme Régibier-Jaunatre rapporte les travaux de la commission « Services à la Population » qui préconisait d'augmenter d'un euro le tarif entrée adulte pour les représentations théâtrales qui sont données tout au long de l'année.

Il est donc proposer à l'assemblée de passer le droit d'entrée des adultes à 6 euros. Le tarif enfant reste inchangé. (2.5 €)

Après délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette augmentation de tarif

## **4-Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les projets de contrats soumis à la commission des finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Chârost a pris les décisions suivantes :

**Article 1/** pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Chârost décide de contracter auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire une ouverture de crédit d'un montant maximum de 50 000 € dans les conditions suivantes :

*Montant : 50 000 Euros*

*Durée : 12 mois*

*Index des tirages : EURIBOR 3mois moyenné flooré à 0.00%*

*Marge : 1.05%*

*Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durée de tirages*

*Base de calcul des intérêts : jours exacts/365 j*

*Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle*

*Commission d'engagement : 0.25% l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office*

*Frais de dossier : 50 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office*

**Article 2/** Le Conseil Municipal de CHAROST autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.

**Article 3/** Le Conseil Municipal de CHAROST autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.

Après délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette ouverture de ligne de trésorerie.

## **5-Choix du fournisseur des débitmètres suite à consultation**

Le vote de cette question est ajourné et reporté à une date ultérieure.

Les membres de la commission des finances souhaitent, en effet, rencontrer 2 des 4 entreprises ayant répondu à la consultation afin d'obtenir des compléments d'informations techniques.

## **6-Questions diverses**

M. le Maire précise qu'il a reçu une demande de désherbage rue de Castelnaud.

M. Jomat déplore de ne pas recevoir systématiquement les comptes rendus des réunions de chantier des travaux de la Place. Le Maire déplore cette situation et s'emploiera à y remédier auprès du secrétariat.

Mme Dlus rapporte une demande d'installation d'éclairage public Route de Vierzon devant l'habitation d'administrés qui en sont dépourvus.

Un administré a fait part à Mme Verdier que le nouveau cimetière était sale.

Mme la secrétaire générale informe l'assemblée sur les contacts pris avec le directeur du service jeunesse de la CCPi concernant la mise en place d'un moyen de paiement en ligne des factures de cantine/garderie. Les frais d'installation de l'application proposée sont compris en 5000 et 6000 €. Une autre solution est envisageable. A voir si elle peut être validée.

M. Jeanty souhaite qu'on lui communique le plan de financement des travaux de la maison médicale. Il veut connaître le montant des travaux et de la participation financière de l'ARS. M. le Maire lui répond que rien n'est encore défini actuellement.

Mme Dlus souhaite connaître l'avancée de l'installation d'un méthaniseur. M. le Maire précise que le permis de construire a été accordé et délivré par la Préfète fin décembre. Mme la secrétaire générale souligne que le dossier relatif à l'installation classée n'est pas encore en ligne mais qu'il sera prochainement visible sur le site de la Préfecture du cher et que chacun pourra y apporter des remarques écrites à adresser aux services de l'Etat.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*

Diffusé et affiché le 21/01/2020.